

Résolution 3 : Caractéristiques et modalités de financement de la prime d'assurance des retraités :

- Caractère obligatoire
- Paiement sur une durée de cinq ans, sauf pour les agents en fin de carrière ;
- Date de début de prélèvement juin 2020 ;
- Prélèvement sur les primes des agents ;
- Détermination du montant de la prime en fonction de la catégorie professionnelle des agents ;
- L'entrée en vigueur de la prise en charge effective des retraités au 1^{er} juillet 2022.

Au titre de l'atelier 3

Résolution 1 : Transfert des compétences des commissions locales aux mutuelles locales

Résolution 2 : Effectivité du transfert des compétences à la fin du mandat des coordonnateurs, prévue en Décembre 2020.

Recommandations du Séminaire suites aux débats

Le Séminaire recommande :

- un réajustement des montants des cotisations en cas de changement de catégorie durant la carrière de l'agent ;
- le montant du réajustement et la durée de la cotisation supplémentaire doivent être analysés par le Conseil d'Administration de la MADGI ;
- la sensibilisation des mutualistes au transfert des compétences aux mutuelles locales ;
- l'augmentation du montant de la subvention MADGI accordés aux mutuelles locales ;
- l'harmonisation des textes de la MADGI au niveau des mutuelles locales ;
- le transfert des compétences au président de la mutuelle locale en cas de vacance suite à la mutation du coordonnateur et des 2 délégués MADGI.

Questions à approfondir :

A l'issue du Séminaire, certaines questions posées par les coordonnateurs ont été laissées à l'analyse du Conseil d'Administration. Il s'agit notamment de :

- la limitation de la prise en charge aux seuls conjoints mariés légalement ;
- la gratuité des consultations en médecine générale à L'HMI-KF.

D / PRESENTATION DE LA RESERVE FONCIERE MADGI

L'Administrateur Général, Monsieur NIOBLE Paul a fait une présentation des caractéristiques de réserve foncière de la MADGI situé à Yamoussoukro. Il a exhorté les Coordonnateurs à en faire davantage la promotion.

III/ CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par trois (3) temps forts :

1. Lecture et adoption du rapport final ;
2. Motion de remerciements ;
3. Discours de clôture du représentant du Directeur Général.